

# Bienvenue en néonatalogie



Accès visiteurs par le niveau 4

L'équipe soignante est présente 24h/24 auprès de votre(s) enfant(s) et pour vous accompagner. Elle est composée :

- D'infirmières-puéricultrices et d'auxiliaires de puériculture
- De pédiatres-néonatalogues dont une chef de service Dr COLETTI
- D'un cadre de santé Mme THOME
- D'autres professionnels peuvent intervenir auprès de vous et de votre enfant : des psychologues, des kinésithérapeutes, une orthophoniste et une assistante sociale pour vous accompagner dans vos démarches.

## Modalités de visites

### Pour les parents et la fratrie :

- Pour le bien-être de l'enfant et son bon développement :
- La présence parentale quotidienne est souhaitée et **le maximum de temps passé en peau à peau est à privilégier.**
- Les parents peuvent rendre visite jour et nuit à leur enfant.
- Les frères et sœurs peuvent venir à partir du 4<sup>ème</sup> jour de vie de l'enfant, pendant une heure, une fois par semaine.
- **Respecter le sommeil** en évitant les lumières trop vives.
- **Limiter le bruit** et l'usage du **téléphone portable** (sonnerie, discussion, téléphone, vidéos...).

### Les visites externes :

Si vous le souhaitez, **4 personnes ressources** sont à définir pour la totalité du séjour. Les visites sont autorisées à partir d'une semaine de vie de l'enfant, de courte durée (maximum 1 heure) et limitées à 2 personnes par semaine.

Se référer à l'affiche des réglementations présente sur la porte des chambres ou à l'équipe soignante si vous avez des questions. **Les modalités des visites peuvent être réajustées en fonction du contexte épidémique et de l'état de santé de votre enfant.**

## Règles d'hygiène

- Lavage et désinfection des mains avant de rentrer dans le service.
- INTERDICTION de visite pour toute personne malade (sauf parents).
- Masque obligatoire pour les frères et sœurs.
- Vêtements et chaussures propres.
- Vestes et sacs à laisser dans les casiers à l'entrée pour les visiteurs.

### Hygiène à respecter par les parents :

- Masque si toux, fièvre ou rhume pour les parents.
- Interdiction du vernis sur les ongles, des bijoux sur les bras et les mains.
- Désinfections des mains régulières avec la solution hydroalcoolique :
  - Avant chaque manipulation de votre enfant.
  - Après avoir touché le téléphone portable.
  - A chaque entrée et sortie de la chambre.



## Organisation du service

La visite médicale avec l'équipe soignante a lieu chaque matin entre 9h30 et 11h.

Le même médecin est présent toute la semaine.

Les parents peuvent à tout moment demander un entretien avec le médecin pour recevoir des informations sur l'état de santé de l'enfant.

Les infirmières et auxiliaires travaillent en 12 heures et effectuent leurs transmissions à 7h et 19h, veuillez respecter ce temps de transmission. Les nouvelles téléphoniques peuvent être données aux parents 24h/24.

Différentes chambres existent selon le parcours de l'enfant :

- Chambres enfant ou Chambre parents-enfant en néonatalogie (D1)
- Chambre Parents-enfants en Unité Kangourou (D4)

L'attribution des chambres est réévaluée au cours du séjour par l'équipe médicale.

Nous vous demandons de vous rendre à l'accueil de Pôle en D3 (8h-16h) à votre arrivée **pour actualiser votre dossier administratif et impérativement avant votre sortie** pour signaler votre départ et mettre votre dossier à jour.

**Quel que soient les chambres :  
Il est interdit de fumer**



## En néonatalogie :

- Un scope surveille la fréquence cardiaque, la respiration et la saturation de votre enfant. Il est relié à une centrale de surveillance et il est masqué en dehors de la présence infirmière dans la chambre.
- Une **caméra de vidéosurveillance** permet aux soignants de voir l'enfant et la chambre à distance.

## Pour les chambres parents-enfant :

Ces chambres permettent l'hébergement d'un parent auprès de l'enfant jour et nuit.

**Pour la maman, ceci est possible dès qu'elle ne nécessite plus de soins de la part des sages-femmes. Le co-parent peut rester dès qu'il le souhaite.**

Si les 2 parents souhaitent rester auprès de leur enfant la nuit, un lit d'appoint supplémentaire pourra être mis à disposition.

**La présence des parents la nuit suppose la participation aux soins.**

Les parents s'engagent :

- À ranger leurs affaires dans la chambre.
- À avoir une tenue correcte.
- À faire leur lit avant 10h.
- Le stockage des denrées alimentaires dans les chambres est interdit. Un frigo est à disposition dans le salon des familles.

Les parents assureront le ménage et la vaisselle comme à la maison (sauf pour les plateaux livrés par l'hôpital). Veillez à rassembler vos aliments dans les boîtes à disposition et à respecter l'hygiène des locaux et du réfrigérateur.

Les parents ont un **statut d'accompagnant** sans frais d'hébergement. Reste à charge le coût des repas s'ils sont commandés par les parents dans le service.

## Pour l'unité Kangourou :

La présence parentale 24h/24 est nécessaire.

Les frais de repas s'appliquent dès que le parent est considéré comme accompagnant de son enfant.



## Effets personnels

Vous pouvez amener un doudou de petite taille auprès de votre enfant ainsi que des vêtements personnels à condition de les avoir préalablement lavés.

Vous devrez assurer l'entretien des vêtements de votre enfant.



## Parking

Le parking est payant pour les visiteurs.

Un abonnement est possible. Pour cela, adressez-vous au poste central de sécurité situé sur le parvis, près de l'entrée principale.

## Intervenants dans le service



- Les bénévoles de SOS Préma seront présents pour des échanges mensuels et plus si besoin (cf. plaquettes)
- Les Blouses roses seront présentes deux fois par semaine pour vous accompagner lors des visites de la fratrie, pour cocooner vos enfants (cf autorisation ci jointe p7)

Les informations nécessaires au suivi de votre enfant après l'hospitalisation sont transmises à la **Protection Maternelle et Infantile** pendant votre séjour.





## Intervention des bénévoles de l'association « les blouses roses » au sein du service de néonatalogie du CHANGE

Je soussignée .....  
mère de l'enfant ..... atteste avoir été  
informée de l'intervention de bénévoles de l'association « Les blouses roses »  
au sein du service de néonatalogie du Centre Hospitalier Annecy Genevois  
dans le cadre de la convention établie entre l'établissement et l'association.

Par la présente attestation, j'autorise les bénévoles de l'association « Les  
blouses roses » à réaliser auprès de mon enfant les activités suivantes :

- Présence et cocooning
- Accueil de la fratrie (jeux de société, dessin, coloriage, activités créatives)

Date

Signature

---

Je soussigné .....  
co-parent de l'enfant ..... atteste avoir  
été informé de l'intervention de bénévoles de l'association « Les blouses roses »  
au sein du service de néonatalogie du Centre Hospitalier Annecy Genevois  
dans le cadre de la convention établie entre l'établissement et l'association.

Par la présente attestation, j'autorise les bénévoles de l'association « Les  
blouses roses » à réaliser auprès de mon enfant les activités suivantes :

- Présence et cocooning
- Accueil de la fratrie (jeux de société, dessin, coloriage, activités créatives)

Date

Signature



## Lettre d'information aux parents concernant l'utilisation des données personnelles :

Madame, Monsieur

Votre enfant est hospitalisé dans l'unité de médecine néonatale du Centre Hospitalier ANNECY GENEVOIS. Nous avons la volonté de lui apporter les meilleurs soins possibles. C'est pourquoi nous comparons régulièrement nos façons de traiter les enfants (médicaments, alimentation) à celles d'autres services ainsi qu'aux recommandations professionnelles nationales ou internationales.

Cette comparaison nécessite que nous mettions en commun des données cliniques informatisées issues des dossiers de nos patients. Cette mise en commun de dossiers se fait au travers de la Base de Données B-PEN.

Les données transmises sont le nom de l'établissement, l'âge gestationnel de naissance de votre enfant, ses poids quotidiens, ses traitements quotidiens, son alimentation quotidienne. Les données sont conservées pendant 10 ans.

**Nous insistons sur le fait que le nom et le prénom des enfants ne sont jamais transmis pour respecter leur anonymat.**

Ce travail d'évaluation de nos pratiques de soins est réalisé par l'Université de La Réunion (Unité de recherche CEPOI) et la société LOGIPREN. Il est autorisé par la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL n°DE-2015-099, n°DE-2017-410), et la base de données est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Européen.

Vous disposez des droits suivants :

- Droit de vous opposer au transfert des données dans cette base de données B-PEN
- Droit d'accéder et de modifier les données concernant votre enfant
- Droit d'effacement : vous pouvez demander que les données de votre enfant soient retirées de la base
- Droit de demander la limitation du traitement des données de votre enfant.

Dans tous les cas, sa prise en charge n'en sera en aucun cas affectée.

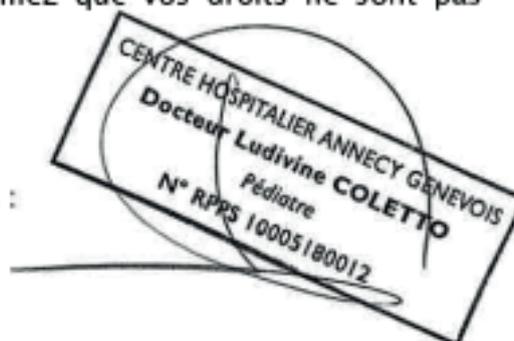
Pour exercer ces droits :

- Vous pouvez vous adresser au médecin responsable de votre enfant ou à la cadre de santé du service où il est pris en charge
- Vous pouvez écrire à : [dpo@ch-annecygenevois.fr](mailto:dpo@ch-annecygenevois.fr)

Vous avez également le droit de porter une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des libertés) si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.

Date : 12/04/2023

Signature et tampon du chef de service ou d'unité de soins :



Pour plus d'information sur les traitements de données personnelles réalisés par le CH Anecy Genevois, nous vous invitons à consulter notre site internet <https://www.ch-annecygenevois.fr/fr> (rubrique Protection des données personnelles) et la Charte de protection des données personnelles - Patients.



Nous vous invitons à nous communiquer  
toutes vos remarques et vos suggestions.

Nous vous demandons de remplir le questionnaire  
de satisfaction avant votre départ afin de continuer  
à nous améliorer.



[www.ch-annecygenevois.fr](http://www.ch-annecygenevois.fr)

Centre Hospitalier Annecy Genevois  
1 avenue de l'hôpital  
74370 Epagny Metz-Tessy